



## Plan Petrel

Signature de contrat de  
professionnalisation pour les  
Réunionnais les plus éloignés  
de l'emploi



Vendredi 21 février 2020

Dossier de presse



Lors de son déplacement à La Réunion en octobre 2019, le Président de la République a annoncé un plan de 20 mesures pour l'emploi intitulé Priorités et rassemblement pour l'emploi local à La Réunion (PETREL). Ce plan a pour ambition de mettre en place un écosystème favorable au développement économique et social de La Réunion afin de provoquer un choc d'emploi. Sous l'égide du préfet, la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et l'ensemble des partenaires sont mobilisés dans la déclinaison de ce plan organisé autour de 6 grandes thématiques :

- le renforcement des aides à l'emploi et à l'insertion ;
- le renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ;
- le développement des entreprises ;
- la formation professionnelle des demandeurs d'emploi ;
- l'apprentissage ;
- le fonds social européen.

**La mesure 13 du plan Pétrel** prévoit que l'État accompagnera le déploiement des contrats « gadiamb » et « boussole » portés respectivement par le MEDEF et la CPME.

L'Etat à La Réunion engage, pour l'année 2020, un budget de 300 000 € pour financer le déploiement accéléré de ces dispositifs qui lient le contrat de professionnalisation à une mise en situation et un tutorat au sein de l'entreprise.

# Le contrat Gadiamb - Le contrat Boussole

---

## Un contrat de professionnalisation de 6 mois en direction des personnes éloignées du marché du travail

Le **contrat « gadiamb »** est un contrat de professionnalisation de 6 mois permettant à un jeune de moins de 26 ans, éloigné de l'emploi, motivé et sans qualification ni expérience significative de : mettre un pied dans la vie active, découvrir un métier, être accompagné dans son évolution personnelle, acquérir les savoir-être et savoir-faire de base liés au métier préparé et préparer son avenir professionnel. Ce contrat est déployé sur le territoire par le MEDEF Réunion et l'opérateur de compétences AKTO

---

Le **contrat boussole** est un contrat de professionnalisation expérimental, d'une durée de 6 mois. Le dispositif Boussole autorise une formation mais liée à des compétences recherchées pour le poste à pourvoir. L'avantage principal de ce contrat de professionnalisation est d'offrir un véritable sas d'intégration à la vie active, pour un public dit « éloigné de l'emploi » et en difficulté. Outre une insertion en entreprise, il repose sur une formation aux savoir-être et savoir-vivre professionnels. Ce contrat est déployé sur le territoire par la CPME Réunion et l'opérateur de compétences des entreprises de proximité

**Permettre aux publics fragiles d'acquérir des compétences comportementales et professionnelles**

---

## Le salarié bénéficie :

- d'un positionnement en début de parcours
- d'une formation en alternance
- d'un accompagnement en cours de contrat
- d'un tutorat renforcé en entreprise
- d'un accompagnement post-parcours

Par ce biais, le salarié acquiert une expérience professionnelle nouvelle, consolidant ainsi son parcours de retour à l'emploi avec un contrat en alternance permettant l'acquisition d'une qualification professionnelle ou une embauche directe

## L'entreprise bénéficie :

- d'une aide au salaire versée par l'OPCO
- d'une aide à la fonction tutorale

Ces aides sont cumulables avec les autres dispositions en vigueur : emploi franc, exonérations de charges sociales etc.

Pour l'entreprise, ce contrat offre l'opportunité de recruter du personnel formé aux compétences recherchées ainsi que la possibilité de pérenniser le recrutement